

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six janvier, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, BARTHAS Sylvie, CAILLET Alain, CLOUP Philippe, JACQUET Patrice, LATTES Denis, REGI Fabienne, VIALA Didier, VIDAL Michel.

Absentes excusées : LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine.

Secrétaire : REGI Fabienne

Date d'affichage : 01/02/2022

✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10/11/2021**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité après modifications en questions diverses (éclairage public 13 Vents).

✓ **Réaménagement de la place de la Mairie**

Le Maire expose le coût et le plan du projet élaborés par M. Jacques VIALA, architecte. Les conseillers trouvent le poste « fontaine et jardinières » élevé.

Un devis de la CEGELEC d'un montant de 13 700 € HT pour l'éclairage public de la place est présenté au Conseil municipal. Le Maire précise qu'il attend un autre devis de la part de la SPIE. Le Conseil décide de se baser sur le devis de la CEGELEC pour les demandes de subventions et dit que le devis sera choisi quand le devis de la SPIE sera reçu.

L'estimatif du coût du projet devra être modifié par l'architecte avec le montant du devis de la CEGELEC.

Enfin, l'éclairage proposé est réglable par minuterie avec baisse d'intensité possible pendant une tranche horaire choisie.

✓ **Débat sur le (PADD) dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout a débattu du Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans sa 2ème version le 23/11/2021. Selon l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme les Conseils municipaux de chaque commune doivent débattre du PADD. Le débat ne fait pas l'objet d'une prise de décision, mais doit être à minima mentionné dans le compte-rendu du conseil. Sinon, ce débat sera réputé tenu s'il n'a pas lieu deux mois avant l'arrêt du projet du PLUi.

Les cartes de zonage sont présentées aux conseillers municipaux. Le Maire dit que le PLUi prévoit pour Laboulbène une densité de 6 logements par hectare et des parcelles de 1 600m² environ.

✓ **Adhésion à la convention unique pour les missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG 81)**

Le CDG 81 propose une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions facultatives qu'il propose.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- le conseil en organisation
- le conseil en mobilité professionnelle
- le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines.
- l'aide à l'archivage
- l'aide au recrutement
- l'interim territorial
- la psychologie au travail
- la prévention de risques professionnels
- l'étude des droits à allocation chômage

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn jointe en annexe.
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.). **(Délibération n°2022/02)**
- ✓ **Repas des aînés : reconduction de l'opération « colis gourmands »**

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite reconduire les colis pour les Aînés ou bien faire un repas. Le Conseil municipal dit qu'un repas est plus convivial et qu'il permet aux habitants de se retrouver. Les conseillers conviennent d'attendre que la situation sanitaire s'améliore pour organiser un repas et en reparleront après le 15/02.

✓ **Questions diverses**

- **Eclairage public « Allée des 13 Vents » : Le Maire présente le devis de la CEGELEC de 11 285 € HT et précise qu'il attend un devis de la SPIE. Le Conseil demande si la commune de Montpinier participera à hauteur de moitié. Le Maire demandera à M. BOUTIÉ.**
- Ordures ménagères : des containers ont été installés par la CCLPA chemin de Jalabert. Les containers des Mases ne pourront pas être déplacés vers le chemin du Château car le propriétaire riverain ne donnera pas son accord. Le Conseil convient que l'emplacement actuel route de Castres est bien placé et ne voit pas d'autre emplacement possible. Toutefois, avec trois nouvelles maisons, il faudra à terme rajouter des containers. Or, la dalle ne peut pas être agrandie. Le Conseil décide de laisser les containers restent en l'état actuel pour le moment.
- Vitesse : les conseillers relèvent que la limitation à 50km/h n'est pas respectée aux Mases. Le Maire propose d'installer une plateforme surélevée.
- Miroirs : les conseillers installeront les 4 miroirs le 04/02/2022.
Rassemblement de voitures BMW : le Maire fait part de la demande de M. Alexandre PORTE pour un rassemblement de voitures BMW le dimanche 13 février 2022 de 10h à 17h sur le parking de la salle des fêtes, avec prêt du local barbecue. Le Conseil propose d'ouvrir le café toute la journée. Le Food truck peut venir à midi, cela sera proposé à M. PORTE. M. CAILLET achètera des chocolatines et croissants et la secrétaire achètera les dosettes de chocolat.
Les conseillers décident de fixer le prix du café, thé et chocolat à 1 €. **(Délibération n°2022/03)**
Des tickets à souche de 3 couleurs différentes seront utilisés (1€/2€/4€).

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
BARTHAS Sylvie	
CAILLET Alain	
CLOUP Philippe	
JACQUET Patrice	
LATTES Denis	
REGI Fabienne	
VIALA Didier	
VIDAL Michel	